

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Le mois de mai est arrivé sous le vent du déconfinement. Ce déconfinement qui nous apporte une certaine liberté.

Contrairement aux autres régions du Québec, notre région est au niveau d'alerte jaune, ce qui nous permet d'avoir plus de latitude dans notre quotidien et, entre autres, nous donne la possibilité d'effectuer des rencontres entre deux ménages différents.

Le fait de pouvoir recommencer à socialiser avec parents et amis nous redonne espoir et nous permet d'espérer un été avec moins de restrictions. De plus, à en croire les statistiques, notre région fait bonne figure quant au taux de vaccination. Ce qui démontre que la population adhère au programme de vaccination contre la COVID-19.

Au moment d'écrire ces lignes, la Municipalité a dû procéder, de façon préventive, à la **fermeture d'un tronçon de la route** du 3^e rang Est. Un printemps hâtif et des précipitations accrues ont détérioré et rendu la chaussée impraticable. La Municipalité procédera aux réparations dès que les conditions le permettront. Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Aussi, suite à la crue des eaux de décembre dernier, une série d'interventions visant à réparer les sentiers, dont certains ponceaux, devra être effectuée dans nos sentiers pédestres, principalement dans le secteur qui longe la rivière. Les travaux de réfection seront effectués dès que le terrain le permettra, soit vers la mi-mai. La Municipalité demande la collaboration des randonneurs lors de ces travaux de réfection. De plus, étant donné la grande popularité des sentiers, la Municipalité envisage de revoir les espaces de stationnement pour les utilisateurs qui fréquentent nos sentiers.

Le 19 avril dernier, la Municipalité a procédé à l'embauche de madame Catherine Ferlatte. Originnaire et résidente de Saint-Siméon, Catherine possède une formation en traitement des eaux. À ce titre, elle aura la responsabilité de la gestion de l'eau potable et des eaux usées sur tout le territoire de la Municipalité. De plus, elle agira à titre de support au sein de l'équipe administrative. Le conseil municipal ainsi que les employé(e)s lui souhaitent la bienvenue.

Le 22 mai prochain, la Municipalité vous invite à participer à une corvée de nettoyage, effectuée le long des routes. Aussi, lors de cette journée, des arbres seront distribués à ceux et celles qui désirent s'en procurer. Vous avez, à l'intérieur du journal, des détails concernant cette activité. Surveillez également notre page Facebook au cours des prochaines semaines.

Pour les gens qui s'interrogent au sujet du **projet de construction de 24 unités de logements** pour personnes âgées, soyez rassurés : tel que je l'expliquais dans le dernier journal, le projet va bien et va se réaliser! Les mois à venir seront consacrés à la réalisation des plans et devis finaux pour nous amener par la suite au début de la construction au printemps 2022 et finalement, selon l'échéancier projeté, les logements seront complétés à la fin de l'automne de cette même année.

La Municipalité travaille toujours activement à la réalisation **d'un nouveau centre Plein Air**. Tout comme plusieurs autres municipalités, Saint-Siméon s'est vu refuser l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme PAFIRS. D'autres sources de subventions sont disponibles et examinées. Nous vous informerons des avancements dans ce dossier dans nos prochaines parutions.

Denis Gauthier,
Maire

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS

Monsieur le Maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- du Conseil de l'Eau Gaspésie-Sud, confirmant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet « *Caractérisation des systèmes municipaux de traitement des eaux usées du territoire du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud* ».
- de la direction des communications du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant la journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19.

Les adhésions au Musée acadien du Québec à Bonaventure et à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS) ont été renouvelées.

Il a été RÉSOLU :

- que le Conseil accepte que la séance du 1^{er} mars soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale, secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence.
- que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Études, recherches et développement, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire.
- que la Municipalité de Saint-Siméon délègue à la MRC de Bonaventure sa compétence pour procéder à l'appel d'offres APO-2021-2027 d'une durée de cinq (5) ans - volet « cueillette » des matières recyclables.
- d'adopter les modifications apportées aux règles et modalités de l'Aire de détente pour la saison estivale 2021.
- que monsieur Jimmy Gallant soit désigné à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Siméon.

- que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS

Il a été RÉSOLU :

- de désigner monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour agir à titre de signataires de l'entente concernant la subvention à la Municipalité de la Paroisse de Saint-Siméon pour le financement du projet d'habitation OMH de Saint-Siméon.

Lors de la période de questions de ces séances, il a été question de la procédure pour avvertir les citoyens lors d'un bris ou d'une panne du système d'aqueduc.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **7 juin**
- **5 juillet**
- **2 août**
- **13 septembre**
- **4 octobre**
- **15 novembre**
- **6 décembre**

Heure : **19 h 30**

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

Comme le beau temps tarde à venir, pourquoi ne pas en profiter pour vous rendre à la bibliothèque. Nos bénévoles se feront un plaisir de vous conseiller dans vos choix.

La Semaine de l'action bénévole s'est tenue du 19 au 23 avril dernier : *merci* à tous nos bénévoles.

Nous avons toujours la collection thématique Les Premières Nations et dans nos documentaires beaucoup de livres sur les arbres, arbustes et vivaces.

Pour ceux et celles que les abonnements sont expirés, il suffit de se rendre à la bibliothèque et les bénévoles se feront un plaisir de les renouveler et c'est gratuit.

Nos nouveautés pour ce mois-ci :

POUR ADULTES :

- **Héros d'un jour**
Danielle Steel
- **Place des Érables, tome 1 : Quincaillerie J.A. Picard & Fils**
Louise Tremblay-d'Essiambre

POUR ENFANTS :

- **Lucky Luke - Un cow-boy dans le coton**
Achdé & Jul
- **Mickey & la terre des anciens**
Denis-Pierre Filippi & Silvio Camboni

Notre bibliothèque est ouverte les **mardis et jeudis de 18 h 30 à 20 h**. Venez faire un tour et faites-nous vos demandes spéciales.

Bonne lecture et au plaisir de vous voir en grand nombre à votre bibliothèque!

Louise Poirier,
Responsable



CASERNE 73

Tout d'abord, *merci* au Service Ambulancier de la Baie pour l'aide financière de 12 700 \$ qui nous a permis d'acheter des parties faciales et APRIA.

Ensuite, voici quelques articles tirés du Règlement numéro 385-11, sur la prévention des incendies sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon

ARTICLE 3 FEU – AUTORISATION

- 3.1 Quiconque veut faire un feu d'abatis ou de débarras ou un feu de joie doit préalablement obtenir une autorisation et respecter toutes les conditions apparaissant au Règlement de brûlage de la municipalité (règlement numéro 320-05).
- 3.2 Nul n'est autorisé à allumer ou à alimenter un feu de plein air sans avoir obtenu au préalable un permis de la municipalité à moins qu'il ne s'agisse :
 - a) d'un feu en plein air allumé ou alimenté dans un foyer extérieur muni de tout côté de pare-étincelle;
 - b) d'un feu de camp contenu dans une aire entourée d'une barrière incombustible se trouvant à plus de 10 mètres de toute matière combustible;
 - c) aucun feu de plein air ou feu d'abatis ou de débarras ou un feu de joie ne doit causer de nuisances telles : de la fumée ou des odeurs pouvant troubler le confort et le bien-être de voisinage;
 - d) Tout autre élément se retrouvant à l'intérieur du règlement 320-05 cité à l'article 3.1.

ARTICLE 6 INFRACTION

- 6.1 Quiconque contrevient à quelques dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de cent dollars et d'au plus, mille dollars (1000 \$) si le contrevenant est une personne physique et en cas de récidive, ces montants seront portés au double.

Pour obtenir un permis de brûlage, veuillez communiquer avec monsieur Ghislain Gagné, directeur du Service incendie, au 581 886-2011.

Votre équipe de pompiers de la caserne 73



SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Par souci de sécurité pour vous et votre famille, nous vous demandons de procéder à la vérification et aux correctifs, s'il y a lieu, des items énumérés ici-bas.

(À remplir par le responsable du logement)

Je soussigné affirme avoir fait les vérifications des points mentionnés ici-bas et que ceux-ci sont tous conformes en date du (jour) _____ / (mois) _____ / (année) _____.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

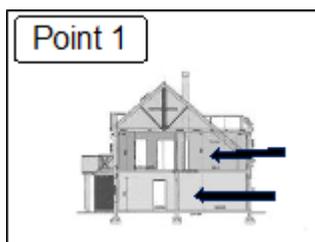
Signature : _____

Responsabilité : le fait d'apposer votre signature sur ce document engage votre responsabilité concernant la conformité des items à vérifier.

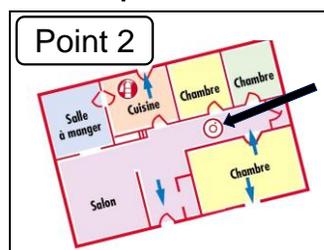
ITEMS À VÉRIFIER

	CONFORME
1. Ma résidence est munie d'au moins un avertisseur de fumée à chaque étage (incluant le sous-sol).	<input type="checkbox"/>
2. Il y a un avertisseur de fumée entre chaque aire où l'on dort (exemple : corridor entre les chambres)	<input type="checkbox"/>
3. Tous les avertisseurs de fumée sont fixés au plafond ou sur un mur à un maximum de 30 cm du plafond.	<input type="checkbox"/>
4. Le signal sonore de tous les avertisseurs de fumée fonctionne.	<input type="checkbox"/>

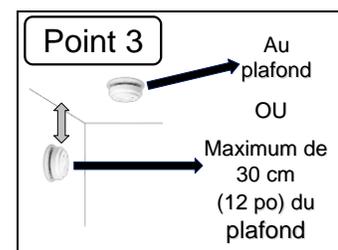
Nombre d'avertisseurs



Emplacement



Hauteur



Veillez nous retourner ce document dûment complété, d'ici le 1^{er} juin 2021, soit en le déposant à l'hôtel de ville (300, rue Alexis-Poirier) ou en le retournant par courriel à caserne73@stsimeon.ca ou par texto au 581 886-2011.

Si vous désirez tout de même obtenir la visite d'un pompier à votre domicile ou pour toute autre question relative à la prévention des incendies ou à la réglementation, n'hésitez pas à contacter le directeur du Service incendie, monsieur Ghislain Gagné au 581 886-2011.

Nous vous recommandons fortement de consulter le formulaire de sensibilisation ci-après. Vous y retrouverez des informations importantes et également de précieux conseils sur la prévention des incendies.



PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AFFICHER COMME AIDE-MÉMOIRE

INFOS :

1. Un (1) décès sur six (6) impliquant un incendie est lié à un article de fumeur.



- Évitez de fumer allongé sur votre lit ou sofa;
- Évitez de mettre des cendres ou mégots dans une poubelle, optez pour une toilette;
- Saviez-vous que : une cigarette peut couvrir plusieurs heures dans un meuble rembourré avant de s'enflammer.



- Ne jamais laisser de briquet ou d'allumettes à la portée des enfants;
- Lorsque vous jetez une allumette, humidifiez-la avant;
- Évitez de laisser des chandelles près de matériel combustible;
- Placez tout dispositif à flamme nue hors de portée des animaux.

2. 15 % des incendies au Québec sont causés par la cuisson des aliments.



- Ne faites pas de friture ailleurs que dans une friteuse thermostatique;
- Ne laissez jamais sans surveillance des aliments en cuisson;
- Gardez votre rouleau d'essuie-tout à plus de 1 m de la cuisinière;
- Mettez un couvercle sur la casserole;
- Utilisez un extincteur d'une distance sécuritaire;
- Fermez le courant du four à partir du disjoncteur du panneau.

Si un feu de cuisson se déclare : N'UTILISEZ JAMAIS DE L'EAU !

3. Il existe plusieurs types d'extincteurs : à eau, à mousse, à poudre, à CO₂, etc. Pour une résidence ou un commerce, un extincteur de 5 lb, soit 2A-10B-C, est polyvalent et peut répondre à presque tous les besoins d'extinction.



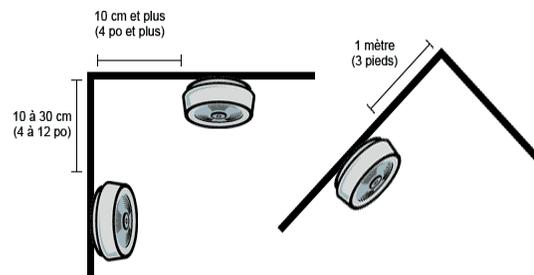
Si vous devez utiliser votre extincteur, voici les étapes à suivre :

- Appellez les pompiers;
- Assurez-vous que les occupants sont évacués;
- Repérez la sortie la plus proche;
- Enlevez la goupille;
- Visez la base des flammes;
- Appuyez sur la détente;
- Balayez la base du feu avec le jet de l'extincteur.

L'avertisseur de fumée est une obligation, c'est le meilleur outil pour vous sauver la vie en cas d'incendie.



- Changez la pile aux six (6) mois ou optez pour une pile au lithium d'une durée d'environ 10 ans;
- Évitez les piles rechargeables;
- Évitez de le peindre;
- Passez-y l'aspirateur une fois par année;
- Remplacez-le aux 10 ans.



4. Près de 16% des incendies au Québec sont causés par les appareils de chauffage.



- Évitez de laisser les portes du poêle ouvertes sans surveillance;
- Gardez vos réserves de bois à une distance d'au moins cinq (5) pieds;
- Lorsque vous videz votre appareil, assurez-vous de placer vos cendres dans un récipient en métal, à l'extérieur et à bonne distance de matières combustibles.

Faites ramoner votre cheminée une à deux fois par année

MA SÉCURITÉ : MA RESPONSABILITÉ!



Semaine de la sécurité civile
2 au 8 mai 2021

Plus d'autonomie, moins de soucis!

Votre
gouvernement

Québec

CORVÉE DE NETTOYAGE

Le Conseil municipal désire vous informer qu'il y aura une corvée de nettoyage le 22 mai prochain dès 8 h 30.

Nous vous invitons donc à collaborer à embellir notre Municipalité en ramassant les déchets près de chez vous et dans les rues de votre secteur.

**Le lieu de rencontre sera au garage municipal
(300, rue Alexis-Poirier)**

Des gants et des sacs à ordures seront fournis à ceux et celles qui désirent y participer. Une équipe sera sur place pour récupérer les sacs laissés aux abords de la route.

De plus, à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts 2021, il y aura distribution de jeunes plants d'arbres. Il y aura également un tirage de prix pour ceux et celles qui auront participé.

Venez contribuer à rendre notre municipalité plus propre avant la belle saison!

CAMP DE L'ÎLE AUX PIPIANES

L'été arrive à grands pas et nous sommes dans la planification de la saison du Camp de l'Île aux Pipianes qui débutera le 28 juin prochain, dans le respect des directives gouvernementales en vigueur.

Comme l'an dernier, il n'y aura pas de soirée d'inscription. **Les inscriptions se feront plutôt par courriel ou par la poste.** Le formulaire sera accessible via le site Internet de la Municipalité de Saint-Siméon **entre le 27 mai et le 2 juin 2021.**

Les inscriptions à la semaine seront priorisées, mais les inscriptions à la journée seront possibles. Lors de la période d'inscriptions, nous vous demanderons de bien vouloir compléter chacun des formulaires inclus dans la trousse d'inscription et de nous les retourner dûment complétés.

Après le 2 juin, s'il reste des disponibilités, les formulaires pourront vous être envoyés par courriel. Vous devrez nous en faire la demande par courriel via l'adresse suivante : campdejour@stsimeon.ca.

Après le 28 juin, les inscriptions devront être prises sur place. Encore cette année, il sera obligatoire de téléphoner au 418 534-4057 avant de vous rendre sur les lieux, et ce, dans le but de vérifier les disponibilités.

Pour toute information d'ici le 28 juin, vous pouvez communiquer avec nous par courriel via le campdejour@stsimeon.ca.

Vous pouvez aussi vous abonner à notre page Facebook pour être informés des derniers développements et nous suivre tout au long de l'été.

Une belle équipe dynamique vous attend pour la saison 2021 !

On a bien hâte de vous accueillir,

Le comité du Camp de l'Île aux Pipianes



FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON

Il est à noter qu'il y aura élection afin de combler un poste vacant comme marguillère ou marguillier au sein de notre fabrique, le dimanche **9 mai** prochain après la messe de 11 h.

Bienvenue à toutes et à tous!

INFORMATIONS PERTINENTES :

Lors de funérailles, vous devez communiquer, premièrement, avec madame Chantal Robichaud, agente de pastorale, par téléphone au 418 388-1345 ou par courriel à bon-secteur.pasto@globetrotter.net afin de fixer la date de la cérémonie.

Puis, par la suite, vous devez joindre madame Diane Bujold, marguillère, afin de fixer un rendez-vous pour finaliser les arrangements funéraires par téléphone au 418 534- 2429 ou par courriel à dianeujold1948@hotmail.com.

Merci de votre attention!

Avec la situation de la COVID-19, plusieurs d'entre vous n'ont pu se déplacer afin de venir payer leur capitation annuelle. Par ce message, nous vous rappelons l'importance de contribuer au financement de votre communauté afin de la garder bien vivante! Par le fait même, nous vous mentionnons que le bureau est ouvert le mardi de 8 h 30 à 11 h 30.

L'assemblée de la fabrique

AVIS DE FERMETURE DE ROUTE



Dû à la dégradation de certaines portions de routes de gravier, prenez note que le secteur suivant sera fermé à la circulation pour une partie du mois de mai :

Ø **3^e rang Est (situé entre la route Arsenault et la limite de Bonaventure).**

Aussi, dépendamment de l'évolution de la situation et des conditions météo, il est possible que le secteur suivant soit fermé éventuellement :

Ø **route Arsenault (entre le 2^e et 3^e rang).**

Nous effectuerons les travaux de correction dès que les conditions le permettront.

Nous vous remercions pour votre collaboration et sommes désolés des inconvénients que ces détours vous occasionnent ou pourront vous occasionner.

TRISTE **JOIE** **PEUR**

COLÈRE

Préparez-vous à **#ParlerPourVrai**
Semaine de la santé mentale de l'ACSM 3 au 9 mai 2021

Visitez semainesantementale.ca
 pour y trouver de l'info et des outils.

Association canadienne pour la santé mentale
 La santé mentale pour tous

CUEILLETTE DE GROS OBJETS

Les **11 et 12 mai** prochains, l'équipe des travaux publics procédera à une cueillette de gros objets.

- ➔ Tous les objets devront être déposés le long de la route **au plus tard à sept (7) heures**, chaque matin.
- ➔ Nous vous demandons de **démêler vos matériaux ferreux et non-ferreux**.

Sont considérés comme étant de gros objets :

- Appareils électriques
- Ameublements
- Pneus d'automobile et/ou camionnette **SANS JANTE**
- Fer

Les objets suivants ne seront pas ramassés :

- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Pièces automobiles
- Peinture
- Déchets domestiques

Merci de votre habituelle collaboration.

Prenez note qu'en tout temps vous pouvez déposer du **fer ou de **la peinture** dans les bacs situés dans la cour du garage municipal.*

COLLECTE DES ORDURES

Concernant la collecte régulière des ordures, prenez note que l'horaire estival est débuté depuis le **3 mai**. Les ordures sont donc ramassées chaque lundi, et ce, jusqu'au 4 octobre prochain.

Le calendrier des collectes révisé a été publié dans l'édition du Goéland « Janvier-février 2021 », publié le 4 février 2021. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité, à l'onglet « Services municipaux / Matières résiduelles et recyclage ».

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 20 mai 2021
- 24 juin 2021
- 26 août 2021
- 21 octobre 2021
- 25 novembre 2021

Mise à la poste

- 3 juin 2021
- 8 juillet 2021
- 9 septembre 2021
- 4 novembre 2021
- 9 décembre 2021

Le choix d'une qualité de vie

**Volume 4, numéro 3
Mai-juin 2021**

Publié le 6 mai 2021